

Fiche de suivi financier et administratif de la Formation CQP AMV

Cette fiche doit être envoyée par le responsable de la formation à la ligue 15 jours au plus tard après le démarrage de la formation, avec le règlement de la formation et la copie des attestations des exigences préalable à la formation.

Cout de la formation : Frais administratif : 27 € Frais de documentation : 23 €

Frais pédagogique et technique : **Centre de formation** : 450 € **Alternance** : 150 €

Candidat

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____ Commune : _____
 Téléphone : _____ N° licence : _____
 Mail : _____

Centre de formation : _____ Session du : _____

Responsable de la formation : _____

Club d'Alternance prévue : _____

Copie des documents des exigences préalable à la formation :

- Niveau 5 (livret de certification technique)
- Permis de plaisance
- PSC1 ou AFPS
- Attestation natation de 100m avec passage sous obstacle
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile de moins de 3 mois au jour de l'inscription (date d'ouverture du livret de formation et de certification).
- la licence sportive de l'année en cours

Règlement

Chèque à l'ordre de la ligue régionale de voile PACA, si le club d'alternance n'est pas encore connu ne pas faire régler la partie en alternance.

Cout globale de la formation 650 €		
Prise en charge éventuelle	Par :	
Frais administratif et doc		
Partie centre de formation		
Partie alternance		
Total à régler par le stagiaire		

Date et signature du stagiaire
(pour les mineurs , signature du représentant légal)

Date et signature du ou des responsables des
structures pour la prise en charge